

SEQUANA

Communiqué de presse

Boulogne-Billancourt, le 15 février 2017

Suite à la décision de la High Court of Justice du 10 février 2017 :

Sequana annonce les moyens de défense qu'elle entend mettre en œuvre pour protéger ses intérêts, se met sous la protection du tribunal de commerce dans le cadre d'une procédure de sauvegarde qui ne s'applique qu'à la seule société Sequana et annonce un plan qui devrait lui permettre de sortir de cette procédure dans un délai de 2 à 3 mois, comportant notamment :

- **L'entrée d'Arjowiggins Security en négociations exclusives avec Oberthur Fiduciaire en vue de la cession de son usine de VHP et le lancement par Arjowiggins d'un processus de cession organisé du reste de la division Sécurité**
- **Un projet d'introduction en bourse d'Antalis**

Sequana publie par ailleurs des résultats opérationnels estimés et non audités encourageants pour l'exercice 2016, en ligne avec 2015 pour Antalis et en croissance pour Arjowiggins

A la suite du jugement rendu par la High Court of Justice de Londres le 10 février 2017, Sequana confirme qu'elle entend faire appel de la décision du tribunal relative à l'application de l'article 423 de l'*Insolvency Act* à la distribution du dividende reçu de son ancienne filiale Windward Prospects Ltd en mai 2009 ainsi qu'au remboursement à BAT d'une partie des coûts de procédure.

Sequana considère qu'elle a des arguments juridiques forts à faire valoir en appel, notamment sur la qualification d'une distribution de dividende comme transaction entrant dans le champ de l'article 423 de l'*Insolvency Act* et sur l'incohérence qui peut exister entre l'*Insolvency Act* et le *Companies Act* en termes de protection des créanciers. Dans son jugement en 1^{ère} instance le tribunal crée une nouvelle jurisprudence en se prononçant pour la première fois sur la qualification d'un dividende au regard du champ d'application de l'article 423 de l'*Insolvency Act*. Dans ses motifs, le tribunal précise que les points de droit sur lesquels serait fondé l'appel de Sequana pourraient être admis par la Cour d'appel. Le juge en a conclu que si Sequana devait obtenir gain de cause en appel, sa responsabilité au titre de l'article 423 de l'*Insolvency Act* pourrait être écartée.

Sequana rappelle que la condamnation de Sequana à payer à BAT un montant de 138,4 M\$ en principal est assortie d'un sursis à exécution et que la décision de la High Court of Justice n'a d'effet qu'à l'égard de Sequana et ne crée pas d'engagement direct vis-à-vis d'Arjowiggins et d'Antalis.

Ce litige représente cependant un aléa important pour le groupe. Sequana estime donc nécessaire de se mettre sous la protection du tribunal de commerce afin de réaliser les opérations lui permettant d'obtenir les moyens de répondre à ses obligations et de poursuivre la mise en œuvre de son plan stratégique.

Dans le cadre de cette procédure, Sequana envisage de :

- Mettre en œuvre le plan stratégique qu'elle a défini pour la division Sécurité d'Arjowiggins.

Arjowiggins Security est entrée en négociations exclusives avec Oberthur Fiduciaire pour la cession de sa filiale Arjowiggins Security BV incluant son usine de VHP située à Apeldoorn aux Pays-Bas (production de papier billets). La transaction globale serait réalisée sur une valeur brute d'environ 30 millions d'euros. En parallèle, un processus de cession organisé du reste de la division Sécurité sera lancé. Alternativement, Sequana analysera les différentes options lui permettant de redresser cette activité.

- Introduire Antalis en bourse afin d'assurer sa croissance et son développement, notamment dans les secteurs porteurs de l'emballage et de la communication visuelle.

Afin d'assurer la réussite de cette opération Sequana a l'intention, sous la condition d'obtenir un vote favorable de ses actionnaires, de distribuer à ses actionnaires une partie minoritaire des actions Antalis International, ce qui conduira à faire admettre, sous réserve de l'obtention du visa de l'AMF, les actions Antalis International à la cote de la bourse de Paris.

- Cette introduction en bourse d'Antalis permettra ainsi à Sequana de bénéficier des ressources financières supplémentaires nécessaires à la conduite de ses opérations et au respect de ses obligations.

Sequana soumettra en conséquence un plan de sauvegarde en ce sens et, sous le contrôle du tribunal de commerce, souhaite réaliser les opérations ci-dessus au cours du 1^{er} semestre 2017. Ce plan permettra à Sequana ainsi qu'à Arjowiggins et Antalis de poursuivre leurs opérations dans les meilleures conditions tout en bénéficiant des moyens financiers et de la confiance de leurs partenaires, clients et fournisseurs. Sequana estime être en mesure de sortir de cette procédure de sauvegarde d'ici début mai 2017.

Sequana demandera la reprise de la cotation de ses actions sur Euronext à compter du 16 février 2017.

* * *

Dans ce contexte, Sequana publie ses résultats opérationnels non audités pour l'exercice 2016 tels qu'estimés par la direction de la société et annonce qu'elle devrait réaliser un excédent brut d'exploitation (EBE) pro forma de 105 millions d'euros équivalent à celui de 2015, une amélioration de son taux d'EBE pro forma à 3,6 % et un endettement financier net à 315 millions d'euros, avec un ratio endettement financier net / EBE de 2,9, meilleur qu'attendu.

Malgré un fort recul du marché des papiers d'impression et l'évolution défavorable des devises (principalement la livre sterling pour Antalis), ces résultats sont encourageants.

Éléments opérationnels estimés (non audités) pour l'exercice 2016

En millions d'euros	2016 pro forma ⁽¹⁾	2015 pro forma ⁽²⁾	Var. ^(*) 16/ 15 pro forma	2015 publié
Chiffre d'affaires	2 932	3 153	- 7,0 %	3 300
Excédent Brut d'Exploitation	105	106	- 1,0 %	126
<i>Marge en %*</i>	3,6 %	3,4 %	+ 0,2 point	3,8 %
Endettement financier net	315	NA	-	235
Endettement financier net/EBE	2,9	-	-	1,9

(1) Les données 2016 pro forma excluent la contribution d'Arjowiggins Healthcare cédée au 1^{er} semestre 2016

(2) Les données 2015 pro forma présentées en 2016 excluent la contribution d'Arjowiggins Healthcare cédée au 1^{er} semestre 2016 et des activités cédées en 2015 (Arjo Wiggins Ltda, Arjo Solutions et Arjo Systems).

(*) Les calculs de variation et de marge en pourcentage ont été effectués sur la base des chiffres avec une décimale.

Antalis

Le chiffre d'affaires s'élève à 2 458 millions d'euros, en retrait de 6,3 % (- 2,3 % à taux de change constants). Cette baisse traduit principalement l'impact défavorable des devises à hauteur de 109 millions d'euros (essentiellement la livre sterling) et de la baisse des volumes en papiers d'impression dans un marché en forte décroissance, compensé partiellement par la bonne performance en Emballage et Communication visuelle soutenue par l'impact positif des acquisitions.

L'EBE, qui se situe à un niveau proche de celui réalisé en 2015 hors impact de conversion négatif (près de 5 millions d'euros principalement lié à la baisse de la livre sterling), s'établit à 88 millions d'euros, comparé à 94 millions d'euros au 31 décembre 2015. La marge d'EBE est stable à 3,6 % du chiffre d'affaires. L'endettement financier net s'élève à 254 millions d'euros (232 millions d'euros au 31 décembre 2015) avec un ratio endettement financier net / EBE à 2,9.

Arjowiggins

Le chiffre d'affaires pro forma s'élève à 668 millions d'euros, en retrait de 11,7 % par rapport au 31 décembre 2015 (- 10,7 % à taux de change constants). Cette baisse reflète principalement la faiblesse persistante du carnet de commandes de la division Sécurité mais également la poursuite de la baisse des volumes en papiers d'impression, attendue après les restructurations de 2015 et la fermeture de l'usine de Wizernes.

Ainsi, l'EBE pro forma s'élève à 28 millions d'euros, en hausse de 13,7 % par rapport au 31 décembre 2015, la marge d'EBE progressant de 0,9 point à 4,2 %. Cette amélioration confirme le net redressement des performances opérationnelles des divisions Papiers de création (EBE 2016 à 24 M€ vs 16 M€ en 2015) et Graphique (EBE 2016 à 17 M€ vs - 2 M€ en 2015) et traduit l'impact positif de la restructuration industrielle sur la réduction des coûts fixes, amplifié par la baisse du coût des matières premières et de l'énergie. Hors division Sécurité, Arjowiggins voit son EBE progresser très significativement à hauteur de 41 M€ en 2016 contre 14 M€ en 2015.

Les résultats d'Arjowiggins ont donc toutefois été affectés par les performances opérationnelles négatives et en fort recul de la division Sécurité dans le segment du papier pour billets de banque (EBE 2016 à -13 M€ vs +10 M€ en 2015). L'annonce de ce jour de la cession envisagée de l'usine de VHP à Oberthur Fiduciaire et de la cession potentielle du reste de la division Sécurité et/ou des mesures permettant son redressement apporte une réponse aux difficultés importantes que la division Sécurité rencontre depuis 2 ans. L'endettement financier net s'élève à 49 millions d'euros avec un ratio endettement financier net / EBE à 1,6.

Sequana n'est pas en mesure à ce stade de communiquer son résultat net, les autres produits et charges opérationnels devront tenir compte des conséquences comptables des événements et des annonces intervenus ces derniers jours.

Sequana tiendra un conseil d'administration d'ici fin mars à l'issue duquel les comptes seront publiés.

Fort de ce plan et des mesures envisagées, Sequana est confiant dans le bien-fondé de sa stratégie, des mesures prises et de son avenir ainsi que celui de ses filiales, Antalis et Arjowiggins.

A propos de Sequana

Sequana (Euronext Paris : SEQ), acteur majeur du secteur papetier, détient des positions de leader dans chacun de ses deux métiers avec :

- **Antalis** : N°1 de la distribution de papiers et de produits d'emballage en Europe. Présent dans 43 pays, Antalis emploie environ 5 600 collaborateurs.
- **Arjowiggins** : leader mondial des papiers techniques et de création, la société emploie environ 2 600 personnes.

Avec 8 400 collaborateurs dans le monde, Sequana a réalisé un chiffre d'affaires (estimé) de 2,9 milliards d'euros en 2016.

* * * * *

www.sequana.com

Sequana

Analystes & Investisseurs

Xavier Roy-Contancin

01 58 04 22 80

Communication

Sylvie Noqué

01 58 04 22 80

contact@sequana.com

Image Sept

Claire Doligez

Priscille Reneaume

01 53 70 74 25

cdoligez@image7.fr

preneaume@image7.fr